



**Lundi dernier, Samuel Eto'o, président de la Fécafoot, en dressant le bilan de ses six premiers mois à tête de l'instance suprême du football camerounais, a profité pour dénoncer le blocage des fonds alloués par l'Etat pour le lancement des championnats.**

L'ancien capitaine des Lions Indomptables a notamment pointé les « forces obscures tapies dans les méandres » de la haute administration camerounaise qui auraient bloqué la subvention accordée à l'instance qu'il dirige.

Seulement, des documents qui ont fuité sur la toile, font croire que la Fécafoot aurait bel et bien décaissé les 560 millions de FCFA de la subvention allouée aux clubs par le gouvernement.

La déclaration de Samuel Eto'o serait donc erronée. Dans une correspondance du Payeur Spécialisé William Sumpewoh, à l'attention du Ministre des Finances, il ressort que deux paiements successifs avaient déjà été effectués et encaissés.

Un montant total de 550 millions aurait été déposé au profit de l'Agent comptable de la Fécafoot. Tout ceci entre le 18 et le 27 avril 2022, ceci moins d'un mois après la lettre du Ministre d'État, secrétaire général à la Présidence de la République Ferdinand Ngoh Ngoh.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Pays du Travail-Patrie  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON  
People-Work-Fatherland  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
SECRETARIAT GENERAL

N° B2153/SG/PR

Yaoundé, le 22 MARS 2022

*COPIE COPY*

PHOTOCOPIE SPECIALISEE AUPRES DU MINISTRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE  
23 MAR 2022  
Courrier Arrivee  
S/N°

LE MINISTRE D'ETAT, SECRETAIRE GENERAL  
THE MINISTER OF STATE, SECRETARY GENERAL

*A/to*

Monsieur le Ministre des Sports et de  
l'Education Physique

YAOUNDE

Objet: Mise à disposition de la subvention  
annuelle allouée aux Clubs  
professionnels de football.

*MS MINSEP*

*Deo piteo*  
*Pu suit e*  
*diuue*

Faisant suite au lancement des championnats nationaux de football  
comptant pour la saison sportive 2021-2022,

*X 23/3/22*  
Louis PAUL MOTAZE

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir mettre en urgence  
à la disposition de la Fédération Camerounaise de Football, la subvention  
annuelle de cinq cent soixante millions (560 000 000) de FCFA, destinée  
aux clubs professionnels de football.

Urgence particulièrement signalée./-

*20 22A/11 228*

Copies:

- SC/PM
- MINI/EP
- BO/FECAFOOT.



Ferainond NGOH NGOH

*AMTS*  
*3 MARS 2022*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 N° 1, TRAVAS, YAOUNDE  
 MINISTRE DES FINANCES  
 DIRECTEUR GENERAL  
 DIRECTION GENERALE DU TRESOR, DE LA COOPERATION  
 FINANCIERE ET MONETAIRE  
 SERVICE SPECIALISE AUPRES DU MINISTRE MINSEP/FCM/FP  
 600



REPUBLIC OF CAMEROON  
 N° 1, TRAVAS, YAOUNDE  
 MINISTRY OF FINANCE  
 DIRECTOR GENERAL  
 DIRECTORATE GENERAL OF TREASURY, FINANCIAL AND  
 MONETARY COOPERATION  
 SPECIALIZED OFFICE FOR MINSEP/FCM/FP

N° *017* N/MINFI/SG/DGTCFM/FS-600

Yaoundé, le *28 JUN 2022*

NOTE A LA HAUTE ATTENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES  
 S/C DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DU TRESOR,  
 DE LA COOPERATION FINANCIERE ET MONETAIRE.

**Objet:** paiement de la subvention allouée  
 aux clubs professionnels de football.

Par correspondance N°B2153/SG/PR du 22 mars 2022, le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République a saisi le Ministre des Sports et de l'Education Physique (MINSEP) en vue de mettre à la disposition de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT), la somme de cinq cent soixante millions (560 000 000) de FCFA, destinée aux clubs professionnels de football.

La copie de ladite lettre vous ayant été adressée, vous avez instruit le Directeur Général du Budget et le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire pour suite à donner. Ce dernier a répercuté vos instructions à la Paierie Spécialisée auprès du MINSEP afin de procéder au paiement de cette subvention.

En exécution de ces instructions, et en fonction des moyens mis à ma disposition, la somme de cinq cent cinquante millions (550 000 000) de FCFA a fait l'objet de paiements partiels successifs au profit de l'Agent comptable de la FECAFOOT, entre le 18 et le 27 avril 2022.

En outre, au regard de l'urgence signalée, ces paiement ont été effectués par avance de trésorerie, en attendant la couverture budgétaire conséquente.

Je reste attentif à vos hautes instructions.

**PJ :** - Copie de la Lettre N°B2153/SG/PR du 22 mars 2022  
 - Copies des Ordres de retrait de l'Agent Comptable de la FECAFOOT.



**Le Payeur Spécialisé**

*William Surifewoch*  
 Inspecteur Principal du Trésor